



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-005 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 janvier 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, A. BLANCANEUX, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J-L. BALLY, M. CHASSON, A. FAVIER, J. FORTE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT,

La secrétaire de séance désignée est Corinne MOLLIER-SABET.

---

**OBJET :** FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie associative - Enfance-Jeunesse - Subvention exceptionnelle d'équipement pour la Maison des Jeunes et de la Culture

---

Rapporteur : Chokri Badreddine

**EXPOSE :** La convention d'objectifs et de moyens de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) couvre la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Suite à un audit de fonctionnement de son système informatique, incluant le fonctionnement des unités centrales / serveurs, les coûts de maintenance, les systèmes d'exploitation, les logiciels bureautiques, la MJC sollicite la ville de Voiron afin qu'elle lui attribue une subvention exceptionnelle à hauteur de 5 000 € dans le but de couvrir une partie des coûts de remplacement de 9 unités centrales, l'achat de 2 PC portables, la migration de logiciels et le nettoyage du serveur.

La mise à niveau de ces équipements et des contrats de maintenance permettrait en effet d'optimiser le fonctionnement et les coûts pour la MJC.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour procéder au remplacement et achat des matériels pré-cités.

### PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Education Enfance Jeunesse du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 28 janvier 2019,

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De verser une subvention exceptionnelle d'équipement de 5 000 € à la MJC de Voiron ;
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses d'investissement, nature 204.

**DECISION** : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

**Julien POLAT**